

Dispositions à suivre concernant l'ouverture des Bibliothèques d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Le personnel vous remercie d'avance de prendre entièrement connaissance des dispositions suivantes et de collaborer à leur application.



QUAND PEUT-ON VENIR ?

Les bibliothèques seront ouvertes les mardis et vendredis de 12h à 18h.
La visite est limitée à 30 minutes.

Les emprunts ont été automatiquement prolongés jusqu'au 17 juin 2020, donc il n'est pas nécessaire de venir rapporter vos ouvrages dès l'ouverture.



TOUS LES SERVICES SONT-ILS OUVERTS ?

Non. Les ludothèques resteront fermées jusqu'à nouvel ordre.

La lecture sur place est également impossible.
Les animations sont suspendues.
Les toilettes sont inaccessibles ainsi que les ordinateurs.

Préférez dès lors effectuer vos recherches avant votre visite.
Nous vous rappelons l'adresse de notre catalogue : <http://bibbw.be>



PEUT-ON VENIR À PLUSIEURS ?

Dans la mesure du possible, il vous est demandé de venir non accompagné.e.

Les locaux seront accessibles à 10 personnes maximum simultanément : une personne entre lorsqu'une autre sort de la bibliothèque.

Les distances de sécurité sont de rigueur entre usagers (1m50) n'appartenant pas à la même famille.



LES CONDITIONS D'EMPRUNT RESTENT-ELLES IDENTIQUES ?

Le prêt des ouvrages est consenti pour une période de 28 jours au lieu des 14 jours habituels, pour la même somme.

Nous insistons également sur la nécessité d'avoir votre carte Pass'thèque avec vous.

[Suite à la seconde page]



QUELLES DISPOSITIONS SONT PRÉVUES POUR LIMITER LES CONTACTS POTENTIELLEMENT CONTAMINANTS ?

Il est demandé à chaque personne de venir avec une protection couvrant le nez et la bouche (masque, ...). Le personnel sera également équipé de telles protections.

La désinfection des mains par du gel hydroalcoolique, fourni sur place, sera également demandée.

En cas d'oubli d'une protection nez-bouche, une visière sera fournie par la bibliothèque.

L'accès aux locaux sans protection sera refusé.

Les livres de retour seront déposés sur une table prévue à cet effet. Ils y resteront trois jours en quarantaine avant traitement par vos bibliothécaires.

Pour limiter l'échange d'argent, la somme due suite aux emprunts sera ajoutée à votre fiche. Nous vous demanderons de régler cette somme dès qu'elle dépasse 10 €.

Une dette ne pourra être supérieure à 10 €. Dans le cas contraire, l'emprunt ne sera pas autorisé.

Nous vous rappelons que tout paiement doit se faire en liquide, la bibliothèque ne disposant pas de terminal électronique.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous revoir rapidement dans nos implantations !

L'équipe des Bibliothèques & Ludothèques publiques
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve